

Compte rendu de séance

Séance du 13 Mars 2014

L' an 2014 et le 13 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de
LE DROGUEN Pierre Maire

Présents : M. LE DROGUEN Pierre, Maire, Mme CONAN Marylène, M. LE CADRE Jean, Mme LE DIRACH Rachel, M. LE DROGUENE Jean, Mme LE MOAL Agnès, M. MOREL Lucien, M. ARAGUAS Stéphane, M. BROHAN Christophe, M. CAREMIAUX Marc, Mme CARTRON Martine, M. DANTO Karl, Mme DANIEL Sylvie, Mme LORIC-HERGAS Monique, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LE DÛ Brigitte, M. LE PEVEDIC Yann, Mme MORICE Anne-Françoise, M. PIQUET Jérôme, Mme THOMAS Laëtitia

Absent(s) excusé(s) : M. DREAU Jean-Pierre, M. SALAÛN Jean-Pierre

Absent(s) : Mme BAPTISTE Angélique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 20

Date de la convocation : 07/03/2014

Date d'affichage : 07/03/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE VANNES

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Gaëlle PAULAY

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 1/Lotissement le clos des noisetiers : mission de conception et de régularisation foncière - 2014/013
- 2/Le clos du Trinchech : cession gratuite à la commune - 2014/014
- 3/Personnel communal : modification du tableau des effectifs - 2014/015
- 4/Approbation du compte de gestion - exercice 2013-budget général - 2014/016
- 5/Approbation du compte de gestion-exercice 2013-budget atelier relais - 2014/017
- 6/Approbation du compte de gestion -exercice 2013-buget lotissement Kelen - 2014/018
- 7/Approbation du compte de gestion-exercice 2013 -budget lotissement Kéravello Nevez - 2014/019
- 8/Approbation du compte de gestion -exercice 2013-budget lotissement Coët Ruel Vallée - 2014/020
- 9/Approbation du compte de gestion-exercice 2013-budget lotissement du Goh-Len - 2014/021
- 10/Approbation du compte de gestion-exercice 2013-budget lotissement zone d'activités de Kervendras -

Le conseil municipal est invité à :

- accepter la cession gratuite de la parcelle cadastrée sous le numéro 265 de la section ZY, d'une superficie totale de 855 m² ;
- confier, en accord avec Madame LE RAY et la SARL FIMAVA, à l'étude de Maître CABA, notaire à Questembert, la rédaction de l'acte, à leurs frais ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité concernant ce dossier et signer tout document, notamment l'acte notarié.

-ADOPTE A L'UNANIMITE-

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

3/Personnel communal : modification du tableau des effectifs réf : 2014/015

Compte tenu de l'évolution toujours croissante des missions et des besoins des services, ainsi que de la nécessité de compétences de plus en plus importantes, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- création de :
 - * Un poste de rédacteur territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2014
 - * Un poste d'animateur territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2014
- suppression de :
 - * Un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2014 ;
 - * Un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2014

Le tableau des effectifs s'établit donc de la façon suivante, à compter du 1^{er} mai 2014 : voir tableau en annexe 1.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs, comme indiqué ci-dessus ;
- d'approuver le nouveau tableau des effectifs, au 1^{er} mai 2014, tel qu'il figure en annexe 1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et signer tout document concernant l'exécution de cette décision.

-ADOPTE A L'UNANIMITE-

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

4/ Approbation du compte de gestion - exercice 2013-budget général réf : 2014/016

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

6/Approbation du compte de gestion -exercice 2013-buget lotissement Kelen réf : 2014/018

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les recettes ont été légalement constatées et les dépenses suffisamment justifiées ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

7/Approbation du compte de gestion-exercice 2013 -budget lotissement Kéravello Nevez réf : 2014/019

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les recettes ont été légalement constatées et les dépenses suffisamment justifiées ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

10/ Approbation du compte de gestion-exercice 2013-budget lotissement zone d'activités de Kervendras réf : 2014/022

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les recettes ont été légalement constatées et les dépenses suffisamment justifiées ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

11/Approbation du compte administratif-exercice 2013-budget général réf : 2014/023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marylène CONAN, Adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Pierre LE DROGUEN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (cf annexe)

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (cf annexe)

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes :

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

15/Approbation du compte administratif-exercice 2013-budget lotissement Coët Ruel Vallée réf : 2014/027

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marylène CONAN, Adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Pierre LE DROGUEN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (cf annexe)

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes :

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

16/Approbation du compte administratif-exercice 2013-budget lotissement du Goh-Len réf : 2014/028

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marylène CONAN, Adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Pierre LE DROGUEN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (cf annexe)

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes :

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

18/Budget atelier relais : affectation du résultat de la gestion 2013 réf : 2014/031

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2013 du budget atelier relais. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

SECTION de FONCTIONNEMENT		SECTION d'INVESTISSEMENT	
Recettes 2013	21 826.26	Recettes 2013	22 933.68
Dépenses 2013	3 249.76	Dépenses 2013	0
Solde	+ 18 576.50	Solde	22 933.68
Report solde 2012	<u>0</u>	Report solde 2012	- 157 168.34
Solde cumulé	+ 18 576.50	Solde cumulé	- 134 234.66
		Restes à réaliser dépenses	0
		Restes à réaliser recettes	0

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :

- Section d'investissement	
Recettes : Art. 1068 Réserves	18 576.50
Dépenses : Art. 001 Déficit reporté	134 234.66

-ADOPTE A L'UNANIMITE-

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 18/03/2014
Le Maire
Pierre LE DROGUEN

